

Projet de loi n° 173

Am 9
art. 4

Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi

AMENDEMENT

Article

Modifier l'article 4 de la Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi par l'ajout entre

« programme de revenu de base » et
« 2 », de « et du programme
de solidarité sociale ».

Rejeté
NOB

Am b
(art. 9)

Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi

AMENDEMENT

Article 9

Modifier l'article 9 de la *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi* par :

1. Le remplacement dans le premier alinéa de « de l'alinéa suivant » par « des alinéas suivants ».
2. l'insertion après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

« Les pensions alimentaires pour l'entretien d'un enfant ne sont pas comptabilisées aux fins de l'établissement de la prestation accordée à l'adulte seul ou à la famille. ».

Rejeté
MAB